

VILLE DE BOUXWILLER

67330

07/2015

**COPIE DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juillet 2015**

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 22 Procurations : 3

PRESENTS

- * M. JANUS Alain, Maire
- * M. HEINTZ Marc, 1^{er} Adjoint
- * Mme ROTH Ruth, 2^e Adjointe
- * M. TOUSSAINT Daniel, 3^e Adjoint
- * Mme LAPORTE Véronique, 4^e Adjointe
- * M. LE GOFF Jean-Charles, 5^e Adjoint
- * M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM,
- * M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- * M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM
- * Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- * M. FATH Stéphane
- * Mme GATAUX Nathalie
- * Mme GOETZ Joëlle
- * Mme HAMM Danielle
- * M. HUMANN Marcel
- * Mme JACKY Sylvie
- * M. LANG Jérôme
- * Mme MEHL Elodie
- * Mme MEHL Louisa
- * M. MEYER Marc
- * Mme ÖZDEMIR Fatma
- * Mme SIEFER Astride

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- * Mme REIXEL Anny, procuration à M. Patrick MICHEL
- * Mme SCHWEITZER Laetitia, procuration à Mme Elodie MEHL
- * M. SUTTER Mathieu, procuration à M. Daniel TOUSSAINT
- * M. VEIT Bernard

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

- * M. FRITSCH Daniel

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. Marc MEYER est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du 18 juin 2015

Le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 juin 2015.

Au point 4 : avenant au marché de travaux de renforcement du réseau d'assainissement rue de Babenhausen, le Conseil Municipal avait délibéré par 22 voix pour et 3 abstentions (Danielle Hamm, Alain Meiss et Marc Riehl)

Aucune autre remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Prêt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une avance sur le remboursement du FCTVA

Afin de soutenir l'investissement dans les territoires, l'Etat propose aux collectivités locales, par le biais de la Caisse des Dépôts, un préfinancement à taux zéro du FCTVA. Le montant maximum du prêt est fixé forfaitairement à hauteur de 8 % des investissements inscrits au budget principal de la collectivité.

En terme de trésorerie, il serait bon que la Ville actionne ce dispositif. Bouxwiller peut solliciter la Caisse des Dépôts pour un prêt répondant aux caractéristiques suivantes :

Montant maximum du prêt : 179 200 €
Durée d'amortissement du prêt : 17 mois
Dates des échéances en capital de chaque ligne du prêt :
- Ligne 1 du Prêt : Décembre 2016 - 89.600 €
- Ligne 2 du Prêt : Avril 2017 - 89.600 €
Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %
Amortissement : in fine
Typologie Gissler : 1A

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de prêt.

Point 4 : Création d'un poste activités accessoires

Pour permettre la rémunération de M. André ACKERMANN, assurant la direction de la musique municipale et intervenant en musique dans le cadre du programme « Musique à l'Ecole », le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se prononce sur la création d'un poste d'activités accessoires, du 1er septembre 2015 au 30 juin 2016,
- fixe la rémunération correspondant au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe au 9^e échelon, indice brut 619, indice majoré 519
- fixe le coefficient d'emploi suivant :
 - * 3,75/35^e pour la direction de la Musique Municipale
 - * 4,5/35^e pour les interventions dans le cadre du programme "Musique à l'Ecole"
- permet le paiement des heures complémentaires qui pourraient être effectuées en cas de nécessité de service durant l'année scolaire 2015/2016
- autorise le Maire à payer les 60 heures complémentaires qui ont été effectuées et non rémunérées durant l'année scolaire 2014/2015 par M. André ACKERMANN.

Point 5 : Création d'un poste de surveillant à l'école élémentaire de Bouxwiller

Afin de pérenniser le service de garde d'enfants avant les cours à l'école élémentaire, il convient de reconduire le poste créé en séance du 11 septembre 2014 pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- crée un poste de surveillant à temps non complet (4h45 par semaine les semaines d'école soit 3,90/35^e lissé sur l'année scolaire), à compter du 1^{er} septembre 2015 et jusqu'au 5 juillet 2016, destiné à assurer l'accueil des élèves de l'école élémentaire, les matins des jours d'école, entre 7h35 et 8h20 et à la sortie pour deux après-midi par semaine, entre 15h45 et 16h15,
- fixe le montant de sa rémunération à l'indice brut 340 - indice majoré 321 correspondant au grade d'adjoint d'animation de 2^e classe au 1^{er} échelon,
- autorise le Maire à payer au titulaire du poste des heures complémentaires en cas de nécessité de service.

Point 6 : Tarif du service de garde d'enfants

En séance du 25 juillet 2013, le Conseil Municipal fixait le tarif du service de garde d'enfants de l'école élémentaire à 3 € par semaine.

En séance du 9 octobre 2014, le Conseil Municipal fixait le tarif du service de garde d'enfants de l'école maternelle à 4 € par semaine.

Le fonctionnement de ces services étant déficitaire et leurs prix modiques, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe ces tarifs à :

- 4 € par semaine et par enfant pour l'Ecole élémentaire
- 5 € par semaine et par enfant pour l'Ecole maternelle.

Toute semaine entamée est due en totalité, avec un minimum de facturation de 5 € ; cette participation est facturée trimestriellement.

Point 7 : Installation d'une chaudière à granulés bois à la mairie-école de Riedheim

La chaudière qui alimente la mairie, l'école et le logement de Riedheim est devenue vétuste et nécessite d'être remplacée. Une consultation a été menée auprès de plusieurs entreprises en vue d'étudier la solution énergétique optimale (fioul, bois déchiqueté, bois granulés, pompe à chaleur), du point de vue de l'investissement et du fonctionnement. Il en ressort que la proposition la plus avantageuse est la solution granulés bois.

A l'unanimité moins une abstention (Mathieu Sutter) le Conseil Municipal :

- décide de remplacer la chaudière vétuste de la Mairie-Ecole de Riedheim par une nouvelle chaudière à granulés bois pour un montant de 30 000 € HT,
- autorise le Maire ou le Maire-délégué de Riedheim à solliciter les subventions inhérentes à ce projet,
- autorise le Maire ou le Maire-délégué de Riedheim à signer l'offre de l'entreprise la mieux-disante.

Point 8 : Décision modificative N° 1

A l'unanimité moins 1 abstention (Sutter Mathieu), le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative suivante :

DECISION MODIFICATIVE N°1 Ville de Bouxwiller - Budget général

<i>Annulation titre Jund Colette</i>						
<i>Article</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Opération</i>	<i>Fonction</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
454202	45		12	Immeuble 4 Rue des Roses	2 200.00	
454102	45		12	Immeuble 4 Rue des Roses		2 200.00
TOTAL					2 200.00	2 200.00
<i>Versement subvention exceptionnelle au CCAS Griesbach-le-Bastberg</i>						
657362	65		520	CCAS	500.00	
7022	70		8331	Coupes de bois		500.00
TOTAL					500.00	500.00

Point 9 : Avenants au marché de travaux d'accessibilité PMR de trois bâtiments communaux

Le marché de travaux d'accessibilité PMR de trois bâtiments communaux a nécessité les avenants suivants :

Entreprise ADAM		
Lot n°1 Gros Œuvre	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	84 946,16	101 935,39
Montant de l'avenant n°1 (8,14 %) (pour mémoire)	6 912,18	8 294,62
Montant de l'avenant n° 2	-1 300,55	-1 560,66
Montant total	90 557,79	108 669,35

Entreprise WINDSTEIN		
Lot n°2 Carrelage	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	7 799,80	9 359,76
Montant de l'avenant n°1	-1 048,11	-1 257,73
Montant total	6 751,69	8 102,03

Entreprise EB Serrurerie		
Lot n°3 Menuiserie alu/serrurerie/clôture	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	21 997,00	26 396,40
Montant de l'avenant n°1	5 546,05	6 655,26
Montant total	27 543,05	33 051,66

Entreprise SCHORO		
Lot n°4 Electricité	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	22 681,67	27 218,00
Montant de l'avenant n°1	-1 461,07	-1 753,28
Montant total	21 220,60	25 454,72

Entreprise BRONNER		
Lot n°5 Peinture intérieure	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	7 366,60	8 839,92
Montant de l'avenant n°1	3 451,06	4 141,27
Montant total	10 817,66	12 981,19

Entreprise SCHALCK		
Lot n°6 Menuiserie bois	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	1 675,00	2 010,00
Montant de l'avenant n°1	-262,50	-315,00
Montant total	1 412,50	1 695,00

Entreprise GASSER		
Lot n°8 Plâtrerie	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	4 432,05	5 318,46
Montant de l'avenant n°1 (pour mémoire)	4 535,28	5 442,34
Montant de l'avenant n°2	-111,45	-133,74
Montant total	8 855,88	10 627,06

Entreprise HUSS		
Lot n°9 Sanitaire	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	3 136,00	3 763,20
Montant de l'avenant n°1	-3 136,00	-3 763,20
Montant total	0,00	0,00

Entreprise ATH		
Lot n°10 Ascenseur	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	67 760,00	81 312,00
Montant de l'avenant n°1	-4 140,00	-4 968,00
Montant de l'avenant n°2	640,00	768,00
Montant total	64 260,00	77 112,00

Le Conseil Municipal par 23 voix pour et 2 abstentions (MM. Meyer et Sutter) autorise le Maire à signer ces avenants.

Point 10 : Déclaration d'intention d'aliéner

1) Dossier N° 0020 : Immeuble 23, Boulevard Koch à BOUXWILLER

- * Section 11
- * Parcelle N° 43
- * Superficie totale : 16,59 ares
- * Prix de vente : 208 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

2) Dossier N° 0021 : Appartement 1, Rue du Canal à BOUXWILLER

- * Section 4
- * Parcelle N° 263/146
- * Superficie totale : 1,15 ares
- * Prix de vente : 51 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

3) Dossier N° 0022 : Terrains 8, Boulevard Bolgert à BOUXWILLER

* Section 8

* Parcelles N° (10)/108 et (6)/106

* Superficie totale : 0,17 are

* Prix de vente : 100 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

Point 11 : Motion suite à l'agression de l'ASVP

M. le Maire expose au Conseil Municipal les circonstances de l'agression physique dont l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, Stéphane Kleitz, a été victime le 13 juillet 2015 sur la place du Château, alors qu'il participait à la sécurisation du pas de tir du feu d'artifice.

Il donne également lecture de la motion de soutien signée par tous les employés communaux en service actuellement et adressée au Conseil Municipal.

Il précise enfin qu'il a déposé plainte au nom de la Ville auprès de la brigade de gendarmerie de Bouxwiller.

Ouï ces exposés,

le Conseil Municipal :

- tient à assurer la victime, Stéphane Kleitz, de son soutien total,
- s'indigne du comportement inqualifiable des personnes impliquées dans cette agression,
- regrette fortement que de précédentes provocations et agressions verbales envers des agents communaux, relevées dans des rapports de police, n'aient pas été dûment sanctionnées,
- sollicite une aide accrue des services de l'Etat pour garantir la sécurité des employés municipaux dans l'exercice de leurs fonctions,
- demande instamment que des poursuites judiciaires soient engagées et que des sanctions exemplaires soient prises à l'encontre des auteurs des faits, déjà très défavorablement connus des services de police et de gendarmerie.

VU,
le secrétaire de séance

